



## LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

DIRECTION DES RELATIONS EXTERNES ET DU CADRE DE VIE  
Bureau du cadre de vie

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique au titre du code de l'environnement préalable à l'autorisation requise a été prescrite par arrêté préfectoral n° 2018-1593/SG/DRECV en date du 27 août 2018, portant sur le projet de régularisation de l'hélistation de Mafate, La Nouvelle - cirque de Mafate, en hélistation ministérielle de la société Mafate Hélicoptères, situé sur la commune de La Possession.

Les caractéristiques principales du projet sont les suivantes :

Il s'agit du projet de transformation de l'hélistation actuelle à Mafate en hélistation ministérielle sur la commune de La Possession. Les travaux projetés sont situés à La Nouvelle – cirque de Mafate. L'aire de décollage et d'atterrissage appelée Fato sera mise aux normes. L'ensemble du terrain sera nivelé de façon à supprimer le dénivelé existant entre la Fato, les aires de stationnement et le hangar. Divers travaux permettront de mettre aux normes les systèmes de stockage et d'avitaillement en carburant, le marquage au sol, les accès et le système de lutte contre l'incendie.

Le responsable du projet est :

La société Mafate Hélicoptères - La Nouvelle - Mafate - 97419 La Possession.

Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet de la préfecture « [www.reunion.pref.gouv.fr](http://www.reunion.pref.gouv.fr) » sous la rubrique : « Accueil > Publications > Environnement et urbanisme et sur un poste informatique en préfecture (DRECV – bureau du cadre de vie).

L'enquête se déroulera du **25 septembre 2018 au 25 octobre 2018 inclus**. Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête comprenant notamment l'avis de l'Autorité environnementale du conseil général de l'environnement et du développement durable, l'étude d'impact ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de La Possession, pour être tenus à la disposition du public afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux. Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou éventuellement les adresser, par correspondance, à l'intention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête (mairie principale de La Possession - hôtel de ville - rue Waldeck Rochet BP 92 - 97419 La Possession) ou par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique@reunion.pref.gouv.fr](mailto:enquete-publique@reunion.pref.gouv.fr)

Les observations et propositions du public seront consultables sur le site internet de la préfecture de La Réunion.

Mme Alexandra Bisson est désignée en qualité de commissaire enquêteur qui siègera à la mairie principale de La Possession et recevra en personne les observations du public aux jours et heures suivants :

#### Mairie principale de La Possession

<b>Le 25 septembre 2018</b>	<b>de 09 heures à 12 heures</b>
<b>Le 4 octobre 2018</b>	<b>de 09 heures à 12 heures</b>
<b>Le 12 octobre 2018</b>	<b>de 09 heures à 12 heures</b>
<b>Le 16 octobre 2018</b>	<b>de 13 heures à 16 heures</b>
<b>Le 25 octobre 2018</b>	<b>de 13 heures à 16 heures</b>

Le commissaire enquêteur formulera son avis dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée et tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique à la mairie de La Possession, à la sous-préfecture de Saint-Paul et à la préfecture (direction des relations externes et du cadre de vie - bureau du cadre de vie - situé au 26, avenue de la Victoire - Saint-Denis).